

L'investissement des salariés est considérable !

Depuis plus de 15 jours les salariés de la MSA ont répondu présents pour poursuivre l'activité de la MSA dans les conditions de confinement imposées par une crise sanitaire sans précédent.

Les mesures sanitaires sont limitées par l'imprévoyance de nos dirigeants (masques en nombre restreint par exemple), certaines obligations ne sont pas systématiquement respectées comme l'information anonymisée de l'ensemble des salariés en cas de maladie ou de suspicion de Covid 19 d'un salarié.

Que ce soit sur site ou en télétravail, employés et cadres font le maximum pour poursuivre l'activité, la gestion des dossiers permettant le versement des prestations, dans des conditions très difficiles.

L'investissement des salariés est considérable !

Pourtant la FNEMSA et les directions de caisse imposent des contraintes aux salariés, des restrictions à leurs droits comme par exemple :

Temps de travail : 35 heures imposées dans certaines caisses.

Télétravail : pression sur les salariés en « IJ garde d'enfant » pour se mettre en télétravail afin de produire et de résorber ainsi le stock. C'est le but de l'élargissement de la plage d'ouverture du TP de 7h à 20h.

Congés payés : refus de repousser la prise de congés au-delà de la date limite habituelle .

Indemnisation en cas de télétravail : remise en cause de l'indemnité forfaitaire de 10 euros par mois par jour de télétravail.

Pour la CGT c'est d'encouragements et de reconnaissance dont les salariés ont besoin

Nous demandons :

- le respect absolu des mesures sanitaires
- l'application des accords « temps de travail » Non aux 35 heures imposées !
- la possibilité de report des congés payés
- l'augmentation de la valeur du point pour rattraper la perte du pouvoir d'achat
- le versement d'une prime « maintien d'activité », de l'indemnité forfaitaire de télétravail conventionnelle sur 5 jours, le paiement de la prime d'intéressement dans les délais habituels

